

Du deux avril deux mil vingt et un, convocation adressée individuellement à chacun de ses membres pour la séance de ce conseil qui aura lieu à la mairie le treize avril deux mil vingt et un.
Le Maire,

COMMUNE DE COURTENAY
CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2021

Le treize avril deux mil vingt et un à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Courtenay légalement convoqués se sont réunis au lieu habituel de leur séance sous la présidence de Stéphane LEFEVRE, Maire.

Conseillers présents : Florian ALMA, Séverine BARBUT, Georges RINCHET, Céline BASCOL, Adjoint, Priscille GUEYFFIER, Franck SICAUD, Cécile BORDET, Christophe RUIZ, Monique GIROUD, Bernard DUBOST, Marie-Ange ANTONELLI, Davy HECHT, Marie-Louise DUCARROZ.

Conseiller absent excusé : Raphaël CANNAUD

NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE ET APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2021

Madame Monique GIROUD a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance. Il demande si des observations sont à formuler sur le compte-rendu du Conseil Municipal du 16 Février 2021. Les conseillers n'ayant pas d'observations à formuler, le compte-rendu est approuvé par les conseillers présents.

VOTE DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le Conseil Municipal approuve à 13 voix POUR et 1 ABSTENTION le Compte de Gestion 2020 établi par le comptable pour le budget de la Commune.

Séverine BARBUT présente, en détail, le Compte Administratif 2020.

Section Fonctionnement	Dépenses	629 614,50 €
	Recettes	801 535,92 €
	Excédent de clôture 2020	171 921,42 €
Section Investissement	Dépenses	106 561,88 €
	Recettes	195 958,98 €
	Déficit de clôture 2020	- 49 993,36 €
Résultat Global de Clôture		121 928,06 €

Le Conseil Municipal adopte, à 12 voix POUR et 1 ABSTENTION, le Compte Administratif 2020 du Budget de la Commune. Le Maire s'étant retiré au moment du vote.

AFFECTATION DES RESULTATS BUDGETAIRES 2020

Les résultats de la section d'investissement sont les suivants :

- Déficit de 49 993,36 € pour la commune
- Excédent de 27 119,22 € pour l'eau-assainissement
- Soit un déficit global à reporter de 22 874,14 € au 001

La section d'investissement du budget de la commune laisse apparaître des restes à réaliser :

- 141 488 € en dépenses
- 0 € en recettes

Le besoin de la section investissement (résultat de l'exercice) peut donc être estimé à 164 362,14 €.

Les résultats de la section de fonctionnement sont les suivants :

- Excédent de 474 338,55 € pour la commune
- Excédent de 78 797,83 € pour l'eau-assainissement
- Soit un excédent global de 553 136,38 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De reporter en fonctionnement au 002 la somme 388 774,24 € (excédent fonctionnement 2019 – besoin de la section investissement)
- De reporter en investissement au 001 l'intégralité du déficit d'investissement soit 22 874,14 €
- De porter en investissement au 1068 « affectation du résultat » le montant de 164 362,14 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De reporter en fonctionnement au 002 la somme de 388 774,24 €
- De reporter en investissement au 001 l'intégralité du déficit soit 22 874,14 €

VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2021

Monsieur le Maire présente le budget principal tel qu'il a été préparé pour l'année 2021.

Pour la section de fonctionnement, les recettes et les dépenses s'équilibrent pour un montant de 1 162 600 €. Les dépenses les plus importantes concernent les charges à caractère général (achats, entretien, impôts, taxes, assurances...) ainsi que les charges de personnel.

Pour la section d'investissement, les recettes s'élèvent à un montant de 563 800 € et les dépenses à un montant de 563 800 €.

Budget de la Commune	
Section de fonctionnement	1 162 600,00 €
Section d'investissement	563 800,00 €

Le Conseil Municipal adopte, à 13 voix POUR et 1 ABSTENTION, le budget principal de la Commune pour l'année 2021.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2021

Monsieur le Maire rappelle que la Taxe d'Habitation a été supprimée et qu'elle est compensée par le versement de la part de Taxe sur le Foncier Bâti perçue par le Département et précise que cette compensation concerne les résidences principales.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les taux d'imposition des deux autres taxes directes locales, la Taxe sur le Foncier Bâti et la Taxe sur le Foncier Non Bâti, inchangés depuis l'année 2012.

- Taxe du Foncier Bâti : 19.50 %
- Taxe du Foncier Non Bâti : 51.92 %

Compte tenu de l'augmentation du prix de l'eau et de l'assainissement, due à la prise de compétence par la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné, Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux de ces deux taxes.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de maintenir les taux d'imposition des taxes directes locales pour cette année 2021.

CREATION D'UNE AIRE DE JEUX AUX ABORDS DU GROUPE SCOLAIRE

*** Maîtrise d'œuvre**

Dans le cadre de la création d'une aire de jeux pour enfants aux abords de l'école, Monsieur le Maire expose aux Conseillers Municipaux que cela nécessite la réalisation de travaux d'aménagement urbain. Le Cabinet ELLIPSE, Géomètres Experts, a fait parvenir un devis pour la maîtrise d'œuvre VRD publique comprenant la direction des travaux et l'assistance à la réception des travaux pour un montant de 1 250,00 € H.T., soit 1 500,00 € T.T.C.

Le Conseil Municipal accepte, à 13 voix POUR et 1 ABSTENTION, le devis transmis par le Cabinet ELLIPSE pour la maîtrise d'œuvre VRD publique de la création de l'aire de jeux aux abords de l'école pour un montant de 1 250,00 € H.T., soit 1 500,00 € T.T.C.

*** Coût définitif**

Monsieur le Maire rappelle le choix de l'un des concepts proposés par la Société PRO URBA représentant une structure originale incluant un toboggan fermé en forme de tube, accompagné de trois petits modules individuels séparés, pour l'aménagement de l'aire de jeux aux abords du Groupe Scolaire. La fourniture et la pose de l'ensemble de la plateforme et de la structure de l'aire de jeux s'élève à 52 140,00 € H.T., soit 62 568,00 € T.T.C.

Le Conseil Municipal accepte, à 13 voix POUR et 1 ABSTENTION, le devis transmis par la Société PRO URBA pour la fourniture et la pose de l'ensemble de la plateforme et de la structure de l'aire de jeux pour un montant de 52 140,00 € H.T., soit 62 568,00 € T.T.C.

*** Achat de jeux supplémentaires**

Monsieur le Maire ajoute également que, compte tenu du montant estimatif des travaux fixé à 65 250,00 € H.T., il pouvait être envisagé d'ajouter des jeux supplémentaires côté maternelle et d'installer une table de ping-pong en dur côté primaire. La Société VEDIF Collectivités a fait parvenir une proposition comprenant cinq modules individuels (jeux et table de ping-pong dans l'enceinte de l'Ecole) ainsi qu'une table de ping-pong béton et un aménagement (table, bancs et corbeilles) autour de l'aire de jeux pour la somme de 6 598,50 € H.T., soit 7 918,20 € T.T.C.

Le Conseil Municipal accepte, à 13 voix POUR et 1 ABSTENTION, le devis transmis par la Société VEDIF Collectivités pour l'acquisition de cet équipement complémentaire pour l'aménagement de l'aire de jeux pour un montant de 6 598,50 € H.T., soit 7 918,20 € T.T.C.

ETUDE DE FAISABILITE ET RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE POUR L'AMENAGEMENT SECURITAIRE ET QUAI PMR

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le rétrécissement réalisé en bas du carrefour entre la route du Vivier et la route de Sablonnières à Lancin est dangereux. En effet, deux véhicules ne se croisent pas ; les véhicules venant de la route de Sablonnières souhaitant s'engager sur la route du Vivier sont obligés de stationner sur la voie pour laisser passer les véhicules qui descendent de la route du Vivier. Il signale que les nouveaux propriétaires de la maison située au carrefour niveau du rétrécissement 328 route de Sablonnières, sont d'accord pour vendre une bande de terrain à la commune afin de modifier le carrefour.

L'étude de faisabilité établie par le Cabinet ELLIPSE pour cet aménagement sécuritaire s'élève à 1 075 € H.T., soit 1 290 € T.T.C., et le relevé topographique à 675 € H.T., soit 810 € T.T.C.

Il souligne que le montant de l'étude de faisabilité établie par le Cabinet ELLIPSE pour l'aménagement du quai PMR du village s'élève à 1 350 € H.T., soit 1 620 € T.T.C. et le relevé topographique à 1 125 € H.T., soit 1 350 € T.T.C.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, les relevés topographiques et les études de faisabilité établis par le Cabinet ELLIPSE pour les deux aménagements sécuritaires de Lancin et du quai PMR du village pour la somme totale de 4 225,00 € H.T., soit 5 070 € T.T.C.

ACHAT D'HORLOGES POUR L'ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur Florian ALMA expose aux Conseillers Municipaux que les factures relatives à l'éclairage public connaissent une hausse de 35 % depuis 2018 car les taxes ont augmenté. Il ajoute que beaucoup de communes éteignent leur éclairage public la nuit. Ainsi, il propose de remplacer les horloges par des horloges astronomiques programmables.

La Société CONRAD Electronic France a fait parvenir une offre pour 15 horloges pour un montant de 762,75 € H.T., soit 915,30 € T.T.C.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, l'achat de 15 horloges astronomiques programmables pour l'éclairage public pour la somme de 762,75 € H.T., soit 915,30 € T.T.C. auprès de la Société CONRAD Electronic France.

ILLUMINATIONS DE FIN D'ANNEE – ACHAT DE DECORATIONS LUMINEUSES

Madame Céline BASCOL expose aux Conseillers Municipaux que, lors de la dernière réunion de la commission Fêtes et Cérémonies, il a été décidé d'acheter quelques décorations lumineuses pour le hameau de Lancin, afin de décorer notamment la Grande Rue de Lancin et la route de Sablonnières.

La Société DECOLUM a fait parvenir un devis proposant des sujets lumineux de taille différente pour un montant de 2 725,20 € H.T., soit 3 270,24 € T.T.C.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, l'achat de décorations lumineuses pour le hameau de Lancin, pour la somme de 2 725,20 € H.T., soit 3 270,24 € T.T.C. auprès de l'enseigne DECOLUM.

ACHAT DE POTS DE FLEURS

Madame Céline BASCOL signale également au Conseil Municipal que, lors de cette dernière réunion de la commission Fêtes et Cérémonies, il a été aussi décidé d'acheter de gros pots de fleurs pour le hameau de Lancin afin de retravailler le fleurissement de la Place du Calvaire en installant deux pots bulis bas boule diamètre 800 devant et deux pots vase 350 litres hauts sur l'arrière. Elle ajoute que, suite à une négociation des tarifs, trois pots supplémentaires ont pu être ajoutés pour harmoniser le fleurissement avec la Place du Four. Les pots de fleurs sont de couleur grise, restera à harmoniser la couleur des fleurs.

La Société VEDIF Collectivités a transmis une proposition de prix qui s'élève à un montant de 1 488,00 € H.T., soit 1 785,60 € T.T.C.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la fourniture de sept pots de fleurs pour le fleurissement du hameau de Lancin pour la somme de 1 488,00 € H.T., soit 1 785,60 € T.T.C. auprès de la Société VEDIF Collectivités.

ACHAT DE TABLEAUX BLANCS ET DE SUPPORTS POUR RETRO-PROJECTEURS POUR L'ECOLE

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux que, lors de la précédente séance du 16 Février 2021, il avait évoqué que Madame Anne BERNARD, institutrice à l'Ecole Maternelle sollicitait le remplacement des tableaux noirs à craie actuels par des tableaux blancs, en raison de l'attribution d'un double niveau à la rentrée prochaine.

Suite à l'acceptation de ce changement par le Conseil Municipal, il souligne qu'un devis a été demandé auprès de NUMERIKS, prestataire de service en charge de l'informatique de la Mairie et de l'Ecole. Le devis pour l'acquisition de deux tableaux blancs et de deux supports pour vidéoprojecteurs s'élève à 382,84 € H.T., soit 459,40 € T.T.C.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, l'acquisition de deux tableaux blancs et de deux supports pour vidéoprojecteurs pour l'Ecole Maternelle pour un montant de 382,84 € H.T., soit 459,40 € T.T.C. auprès de notre prestataire de service NUMERIKS.

REPLACEMENT DU GARDE-CORPS AUX ABORDS DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux le sinistre survenu en date du 12 Octobre 2020 quant à l'accident de voiture contre le mur et la barrière de la Mairie ayant provoqué d'importants dégâts du mur et de la barrière. Par conséquent, le mur doit être refait et la barrière servant de garde-corps doit être remplacée. La barrière ne pouvant être réparée à l'identique, il est nécessaire de la remplacer sur toute sa longueur afin qu'elle soit uniforme et par la même, conforme aux normes en vigueur.

L'Entreprise LC FERRONNERIE a fait parvenir un devis de fabrication et de pose de garde-corps pour une longueur de 44 mètres linéaire comprenant la fabrication et la pose de la barrière devant et derrière le bâtiment de la Mairie pour un montant de 9 680,00 € H.T., soit 11 616,00 € T.T.C.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la fabrication de garde-corps pour le remplacement de la barrière devant et derrière le bâtiment de la Mairie par l'Entreprise LC FERRONNERIE pour la somme de 9 680,00 € H.T., soit 11 616,00 € T.T.C.

ACCEPTATION DE REMBOURSEMENT DE SINISTRE

A la suite du sinistre survenu en date du 12 Octobre 2020 quant à l'accident de voiture contre le mur et la barrière de la Mairie, Monsieur le Maire signale qu'une demande de remboursement a été transmise à la Compagnie d'assurances GROUPAMA, organisme assurant la Commune, laquelle a procédé à un recours auprès de l'assureur du responsable, la Compagnie AXA. Cet organisme d'assurances a fait parvenir un chèque de remboursement d'un montant de 1 420,00 €.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le chèque de 1 420,00 € en remboursement d'une partie des frais engagés pour le remplacement de la barrière garde-corps située devant le bâtiment de la Mairie et autorise Monsieur le Maire à émettre le titre correspondant à ce sinistre.

TARIF DES COUPES AFFOUAGERES 2020-2021

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que plusieurs personnes domiciliées sur la Commune ont souhaité acquérir une coupe de bois pour l'hiver 2020/2021. Il signale que les coupes de bois ont été distribuées de la façon suivante : 4 coupes et 1 demie-coupe à Chanizieu, 2 coupes à Boulieu, 3 coupes à Tirieu, 4 coupes à Lancin et 5 coupes à Courtenay village.

Le prix de la coupe de bois s'élève actuellement à 120 € et celui de la demie-coupe de bois à 60 €.

Le Conseil Municipal fixe, à l'unanimité, le prix de la coupe de bois à 120 € et le prix de la demie-coupe de bois à 60 € pour la saison 2020/2021.

VENTE DE COUPES DE BOIS ET PASSAGE D'UNE PARCELLE EN AFFOUAGE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la proposition de Monsieur Romain MARTINET de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asseoir en 2020 en forêt communale relevant du régime forestier. Il suggère de passer la parcelle 29 d'une superficie de 2,14 hectares, constituée de taillis sous futaie représentant un volume de 270 m³, en délivrance ou en affouage.

Parallèlement, Monsieur Romain MARTINET suggère de procéder au martelage de la parcelle 64 d'une superficie de 1,40 hectare, constituée de rase représentant un volume de 280 tonnes, pour la coupe de vente à l'unité de produit.

Le Conseil Municipal approuve l'Etat d'Assiette des coupes comme proposé et suggéré par Monsieur Romain MARTINET de l'Office National des Forêts.

SERVITUDE DE PASSAGE EN TREFOND WEGIEREK – PILOZ – COMMUNE DE COURTENAY

Monsieur le Maire explique aux Conseillers Municipaux, que suite aux ennuis d'inondations de Mr et Mme WEGIEREK, il est impératif de trouver une solution pour canaliser l'eau par la constitution d'une servitude de passage en tréfond de canalisation des eaux pluviales, de nappe, de source et des eaux claires de la microstation située sur la propriété WEGIEREK. Il explique que cette canalisation partirait de la propriété WEGIEREK en effectuant une traversée de voirie, pour être enfouie sur le chemin de la propriété PILOZ cadastrée section AH n° 3, afin de se déverser sur la parcelle PILOZ cadastrée section AH n° 4.

Il précise que Mr et Mme WEGIEREK s'engagent à remettre la voirie dans l'état initial après travaux et ajoute que tous les frais leur seront facturés. Les travaux sont prévus au mois de juin 2021.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la constitution de cette servitude de passage et confirme son accord à ce sujet.

PRISE DE COMPETENCE AUTORITE ORGANISATRICE DE LA MOBILITE PAR LA CCB

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, dans le cadre de la loi n° 2019-1428 d'orientation des mobilités du 24 Décembre 2019, les communautés de communes sont invitées à statuer sur la prise de compétence autorité organisatrice de la mobilité avant le 31 Mars 2021, pour un exercice effectif au 01^{er} Juillet 2021.

Le conseil communautaire des Balcons du Dauphiné a délibéré à l'unanimité le 28 Janvier 2021 pour se saisir de la compétence autorité organisatrice de la mobilité.

D'après l'article L5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur le transfert de compétence proposée.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le transfert de la compétence mobilité à la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné et autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce transfert de compétence.

AVENANT A UN BAIL DE LOCATION DE TERRAIN COMMUNAL

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux que Monsieur Fernand BORDEL, décédé le 16 Février 2021, était locataire du Marais de Pontieux cadastré E 39 au lieudit « Les Mollaux ». Suite à son décès, Madame Marie-Aline GERBELOT-BARILLON, sa fille, a fait parvenir une demande en mairie sollicitant la rédaction d'un avenant et le transfert du bail de location au nom de sa mère, Madame Madeleine BORDEL.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la rédaction d'un avenant et le transfert du bail de location du Marais de Pontieux cadastré E 39 au lieudit « Les Mollaux » au nom de Madame Madeleine BORDEL.

CONVENTION DE LOCATION D'UN ETANG

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Frédéric FERRAND, Garde Pêche PPMA, souhaite louer l'un des étangs de Praille. Cette location interviendrait à titre privé et le bail de location serait un bail de location annuel. Il propose un bail pour un montant de 600 € par an à partir du 01^{er} Mai 2021.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la location de l'un des étangs de Praille à Monsieur Frédéric FERRAND pour la somme de 600 € par an et autorise le Maire à signer le bail de location à intervenir.

CONTRAT D'APPRENTISSAGE DE NAËLLE TISSERAND AU SEIN DE L'ECOLE

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux que Mademoiselle Naëlle TISSERAND a demandé à effectuer son contrat d'apprentissage CAP AEPE en alternance au sein de l'Ecole Maternelle au cours de l'année scolaire 2021/2022. Son contrat d'apprentissage sera rémunéré et en contrepartie la commune percevra une prime d'état de 5 000 €.

Le Conseil Municipal accepte, à 13 voix POUR et 1 ABSTENTION, le contrat d'apprentissage de Naëlle TISSERAND au sein de l'Ecole Maternelle pendant l'année scolaire 2021/2022.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

*** Projet de micro-crèche**

Dans le cadre de son projet de réalisation et de construction de micro-crèche, Madame VALETTE se trouve confrontée à une exigence non négligeable pour le coût du projet : le rez-de-chaussée doit être entièrement vitré car, pour des raisons de sécurité, les personnes situées au rez-de-chaussée doivent avoir un visuel sur tout.

Face à cette exigence, le projet est remis en question et ne pourra pas aboutir.

*** Inondations à Lancin**

Une expertise a eu lieu pour les inondations de Lancin. Il s'agit d'un manque d'entretien au niveau des canaux d'eau. Monsieur DE BILLY s'est engagé à faire le nécessaire.

*** Campagne de vaccination COVID 19**

Pour le territoire de la commune de Courtenay, les vaccinations se poursuivent à la maison médicale de Montalieu Vercieu.

*** Commission Fêtes et Cérémonies**

La commission Fêtes et Cérémonies a participé au concours « Mon beau village 2021 ». La candidature de la Commune de Courtenay n'a pas été retenue.

Les fleurs ont été commandées au GAEC VACHER et le fleurissement commencera courant mai.

*** Commission Travaux**

La commission travaux avance petit à petit sur les projets en cours.

Il est signalé qu'il y a de nombreux cambriolages et il est recommandé de faire attention.

*** Eclairage Public**

L'Eclairage Public de Chanizieu est toujours en cours de recherche d'une solution de réparation. Le nouvel interlocuteur ENEDIS ne répondant pas à nos sollicitations, une autre solution devra être envisagée.

Le panneau lumineux de Lancin devrait être en fonction d'ici la fin du mois d'avril.

*** Social et petite enfance**

Suite à la réunion organisée par la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné sur la Petite Enfance. Une prochaine réunion aura lieu courant mai.

Un état des lieux des structures de petite enfance a été fait lors de la réunion. Il a été constaté qu'il manque des structures pour les adolescents de 11 à 16 ans ; cependant il est à noter que ce n'est pas une compétence de la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné.

Le Centre Social Odette Brachet, en collaboration avec la municipalité, souhaite mettre en place des activités avec les jeunes de 11 à 16 ans. Un questionnaire leur sera distribué afin de connaître leurs attentes.